

Sur le procédé

ENVIRO-SEPTIC ES

Famille de produit/Procédé : Procédés de traitement des eaux usées par filtre compact

Titulaire(s) : Société DBO EXPERT Canada

Distributeur(s) : Société DBO EXPERT France
Internet : www.dboexpert-france.fr

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 17.1 - Réseaux et épuration / Epuration

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Prorogation à l'Avis Technique 17.1/18-333_V2	Abdel Kader LAKEL	Christian VIGNOLES

Avis du Groupe Spécialisé

Par décision du Groupe Spécialisé n° 17.1 - Réseaux et épuration / Epuration de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, en date du 06 avril 2021, la validité de l'Avis Technique **17.1/18-333_V2** est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.